



Hébergement des travailleurs saisonniers : la Région Nouvelle-Aquitaine propose un plan d'actions innovantes

La Nouvelle-Aquitaine est la 4^{ème} région française la plus pourvoyeuse d'emplois saisonniers avec 205 747 postes pourvus en une année¹, derrière la Corse et les Régions Sud et Ile-de-France. La période post-Covid a mis en exergue des **difficultés majeures liées au manque d'attractivité de certains métiers et, plus largement, du modèle saisonnier. Les logements pour les saisonniers, insuffisants en nombre ou trop chers et en concurrence avec d'autres types de locations saisonnières, sont également un frein.**

C'est dans ce contexte que **les élus régionaux de Nouvelle-Aquitaine, réunis en Séance Plénière les lundi 27 et mardi 28 mars derniers à l'Hôtel de Région à Bordeaux, ont voté – parmi 29 délibérations – un plan d'action régional pour l'hébergement des saisonniers.**



© Françoise Roch – Région Nouvelle-Aquitaine

En effet, « **la Région Nouvelle-Aquitaine souhaite renforcer son action pour favoriser le développement et l'amélioration des conditions d'hébergement des saisonniers du tourisme et de l'agriculture, et impulser un effet d'entraînement auprès des opérateurs et des territoires** » explique Michel Durrieu, conseiller régional délégué à la structuration et au développement touristique.

Ce plan d'actions en 4 axes propose des pistes d'actions opérationnelles, et notamment le lancement d'un appel à projet.

¹ Données INSEE 2019

Zoom sur le plan d'action régional pour l'hébergement des saisonniers

1. Améliorer la connaissance des besoins et des expériences passées ou en cours

Plusieurs études existent déjà, à différentes échelles territoriales : données INSEE par zones d'emploi, études qualitatives menées dans les territoires, enquêtes qualitatives menées par la Direction régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités (DREETS), contrat de territoires, etc... Pour 2023, il s'agit de **compiler ces approches pour améliorer le diagnostic des besoins et des saisonnalités** sur les secteurs à enjeux identifiés, afin d'**adapter en continu les dispositifs de soutien financier**.

2. Promouvoir auprès des publics lycéens ou universitaires les postes saisonniers disponibles dans leur environnement géographique de proximité, en lien ou non avec leur formation.

Cette mise en relation de proximité serait un élément de réponse au manque de logement en évitant de créer un nouveau besoin.

3. Libérer les freins à l'utilisation des internats des lycées, pour expérimenter une approche par territoire

La Région, porteuse d'une stratégie de consommation raisonnée du foncier, se mobilise sur ses propres équipements. **Diversifier les usages, en fonction de la temporalité des besoins au sein d'un même lieu est une des innovations foncières que la Région souhaite impulser.** En s'appuyant sur les retours d'expérience des mises à disposition d'internats pour les saisonniers, il est proposé **d'expérimenter un modèle économique basé sur une massification des lits d'internats à gérer par un opérateur, sur plusieurs années, par secteurs géographiques en tension.**

Une analyse quantitative et qualitative permettant de définir le nombre de lits réellement mobilisables par territoire est en cours. **L'objectif est d'identifier un premier secteur test avec les territoires pour expérimenter une gestion mutualisée de plusieurs internats pour l'été 2023** et en évaluer la plus-value par rapport à une approche ponctuelle par lycée.

Dans son sillage, la Région pourrait entraîner ce type d'usage intercalaire chez des opérateurs comme le CROUS, les Maisons Familiales Rurales, qui observent une vacance locative pendant certaines périodes de l'année.

4. Accompagner le développement d'une offre nouvelle via un Appel à projet unique

Cet appel à projet dédié à l'hébergement des saisonniers touristiques et agricoles a pour objectif de **donner davantage de visibilité et d'efficience aux dispositifs régionaux.** Cet appel à projet vise à **sélectionner des projets permettant de développer quantitativement et qualitativement les solutions de logements ou d'hébergements pour les saisonniers de l'agriculture et du tourisme.** Ils seront ainsi accompagnés financièrement selon certaines modalités et pour un **montant maximum de 150 000 euros par opération.** **Les projets sélectionnés permettront de proposer un coût par nuitée compatible avec les revenus de l'activité saisonnière (maximum 12 euros par nuitée à la charge des saisonniers).**

Le Budget Primitif 2023 permet de mobiliser 1,5 M€ pour cet appel à projet. Cette première édition sera évaluée et adaptée le cas échéant pour être renouvelée chaque année. Pour faciliter les démarches des porteurs de projets, un point d'entrée unique pour la Région sera communiqué.

Appel à projet disponible sur demande auprès du service de presse

Contact presse : Rachid Belhadj 05 57 57 02 75 / presse@nouvelle-aquitaine.fr